

802

96B 1674

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Nous soussignés,

Monsieur Claude VIALATTE,

agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société ERJI, Société Anonyme au capital de 5.400.000 francs, dont siège social est 6, rue le Chatelier à Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 068 803 097, et spécialement habilité à l'effet de signer les présentes en vertu des délibérations du Conseil d'Administration de la société en date du 15 Juillet 1998

ET

Monsieur Claude VIALATTE,

agissant en qualité de gérant des sociétés RJ ELECTRONIQUE (RJE), S.A.R.L au capital de 76.000 francs, dont le siège social est 6, rue Le Chatelier – 13015 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 720 200 674, et MULTI SERVICE PROVENCE (MSP), S.A.R.L au capital de 50.000 francs, dont le siège social est à Mourepiane, Port activités n° 509, Chemin du Littoral CD5 – 13322 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 348 468 539, et spécialement habilité à l'effet de signer les présentes en vertu des délibérations des Assemblées Générales des sociétés en date du 15 Juillet 1998

Déclarent que :

- la fusion des sociétés ERJI et RJE et MSP, par absorption des sociétés RJE et MSP par la société ERJI, a été régulièrement réalisée conformément à la Loi et aux règlements.
- les sociétés RJE et MSP sont définitivement dissoutes.

Un exemplaire du traité de fusion, un original du rapport du Commissaire aux apports, une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ERJI approuvant la fusion et prononçant la dissolution des sociétés RJE et MSP sont déposés, en double exemplaire, avec deux originaux de la présente déclaration, au Greffe du Tribunal de Commerce dont relève chacune des sociétés ERJI, MSP et RJE.

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article 6 de la Loi du 24 juillet 1966 en vue de parvenir à la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés des sociétés RJE et MSP.

Toulouse, le 18 Décembre 1998

